Informations de base

2003/0806(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	TURCO Maurizio (NI)	10/12/2002

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2514	2003-06-05

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/02/2003	Publication de la proposition législative	06314/2003	Résumé
10/03/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/03/2003	Vote en commission		Résumé
25/03/2003	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0107/2003	
08/04/2003	Débat en plénière		

09/04/2003	Décision du Parlement	T5-0165/2003	Résumé
05/06/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
05/06/2003	Fin de la procédure au Parlement		
28/06/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0806(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/19301 LIBE/5/16953

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0107/2003	25/03/2003	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0165/2003 JO C 064 12.03.2004, p. 0279-0346 E	09/04/2003	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	06314/2003 JO C 052 06.03.2003, p. 0017-0018	25/02/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2003/0628(01)
JO C 152 28.06.2003, p. 0007-0008 Résumé

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce

2003/0806(CNS) - 05/06/2003 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL. CONTENU : Le Conseil a dopté, sur initiative grecque, une décision qui vise à adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le conseil d'administration de cette institution. Au vu de ce réexamen, le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL est augmenté de 4,4% pour la période comprise entre le 01.07.2002 et le 01.07.2003 afin de tenir compte des modifications du coût de la vie aux Pays-Bas et de l'évolution des salaires dans la fonction publique des États membres. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne. ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision prend effet le 5 juin 2003.

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce

2003/0806(CNS) - 09/04/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (NI, I), le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 25 mars 2003) et a rejeté l'initiative grecque portant sur l'adaptation des traitements de base du personnel d'EUROPOL. Ce faisant, le Parlement européen a invité la Grèce à retirer sa proposition et à en présenter une nouvelle. Le Parlement estime en effet que cette initiative ne répond pas significativement aux carences fondamentales déjà mises en lumière par l'Assemblée lors de la recommandation du PE du 30 mai 2002 concernant EUROPOL (se reporter à la fiche de procédure CNS/2002/0804). Il estime tout particulièrement que les demandes maintes et maintes fois répétées d'un contrôle démocratique d'EUROPOL par le Parlement n'ont toujours pas été respectées. C'est pourquoi, il rejette cette initiative.

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce

2003/0806(CNS) - 25/02/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la décision, envisagée à l'initiative grecque, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Au vu de ce réexamen, il est proposé d'augmenter de 4,4% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2002 et le 01.07.2003. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.